

L'intersyndicale enseignante du second degré appelle à la grève le 31 mars 2016

L'intersyndicale enseignante du second degré (le SNES-FSU, le SNEP-FSU, le SNUEP-FSU, le SNFOLC, le SNETAA-FO, le SFSDPEP-FO, la CGT, la CGT enseignement privé, le SNCL-FAEN, le Sies-FAEN, le SUNDEP-Solidaires et SUD Education) appelle les personnels à "se mettre en grève et rejoindre les manifestations et initiatives prises par les organisations syndicales (cf page 5) et les organisations de la jeunesse le jeudi 31 mars 2016 pour le retrait du projet de loi travail" (El Khomri). Les syndicats, qui s'opposent à la réforme du collège, dénoncent "l'affaiblissement des garanties collectives qui touchera l'ensemble des salariés et tout particulièrement les jeunes" et notamment "les contrats de travail flexibles, le renoncement à l'élévation des qualifications, la délivrance de blocs de compétences au lieu de diplômes reconnus, etc.". Ces syndicats avaient appelé à manifester les 9 et 17 mars.

CGT, FSU, FO et Solidaires appellent à la grève le 31 mars 2016

"Les organisations syndicales de la Fonction publique, CGT, FO, FSU et Solidaires, s'inscrivent pleinement dans la mobilisation et l'appel à la grève du 31 mars pour l'amélioration et le renforcement des droits des salariés et des agents de la fonction publique", écrivent les quatre syndicats dans un communiqué commun publié le jeudi 24 mars 2016. Ils estiment notamment que ce projet de loi "ne peut que résonner défavorablement aux oreilles des fonctionnaires et agents publics" et que "la politique d'austérité met à mal l'exercice des missions publiques et le pouvoir d'achat".

Dans un communiqué commun publié le 24 mars, CGT, FSU, FO et Solidaires, appellent donc à la mobilisation et à la grève le 31 mars "pour l'amélioration et le renforcement des droits des salariés et des agents de la fonction publique" mais aussi "obtenir le retrait du projet de loi travail et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives".

"Cette politique de démantèlement des garanties collectives nationales ne peut que résonner défavorablement aux oreilles des fonctionnaires et agents publics. En effet, le statut général, les statuts particuliers et le décret 86-83 pour les agents non-titulaires, sont des éléments essentiels des droits collectifs des personnels qui subissent déjà une remise en cause de leur caractère national. De plus, la politique d'austérité met à mal l'exercice des missions publiques et le pouvoir d'achat. Nos organisations syndicales rappellent d'ailleurs que la page des salaires n'est pas tournée avec l'insuffisante augmentation de 1,2 %", les quatre syndicats craignant que "l'éclatement des statuts de fonctionnaires [ne suive] de près la casse du code du travail et des accords de branche".

Les quatre fédérations pointent notamment la possibilité prévue pour le gouvernement à l'article 22 du projet de loi "de mettre en place, par une procédure d'ordonnances, un CPA (compte personnel d'activité pour les fonctionnaires). Dans ces conditions, le gouvernement aurait carte blanche pour mettre en place un dispositif d'individualisation des droits ce qui suscite bien de légitimes inquiétudes et de larges réserves".

Le bac pro GA toujours dans la tourmente !

Trois ans et demi seulement après la création du BAC Pro Gestion Administration, le bilan est catastrophique.

Malgré des alertes répétées du SNUEP-FSU, le ministère ne prend toujours pas la mesure des incohérences de cette filière et des conséquences désastreuses sur les conditions de travail des personnels et d'études des élèves.

Le prétendu bilan officiel annoncé depuis plus d'un an n'est même pas commencé – c'est dire tout l'intérêt que porte le ministère aux 8000 PLP qui enseignent dans cette filière et aux 75 000 élèves qui suivent ce cursus !

Par ailleurs, le SNUEP-FSU dénonce les pressions d'équipes de direction et d'inspection qui pratiquent le « **chantage à la fermeture** » sur les enseignant-es, insinuant que les difficultés du bac pro GA leur incombent. Ce n'est pas acceptable. La problématique étant la même dans tous les lycées, la philosophie même de cette formation est à remettre à plat. Rien ne peut légitimer que l'on persiste à sacrifier les contenus et modalités de formations des élèves.

Enfin, les PLP comptabilité et secrétariat ont vu leurs disciplines de recrutement se fondre en une seule, directement liée à la dénomination de ce diplôme, sans que le ministère ne demande l'avis de quiconque. Suite aux fermetures massives de classes de 2010 à 2014, les effectifs de la filière tertiaire administratif ont déjà diminué d'un tiers. L'annonce de possibles nouvelles fermetures va à l'encontre des besoins en volume de jeunes formé-es dans cette filière à l'horizon 2022 (étude France stratégie-Dares). La filière du tertiaire administratif ne peut être amenée à disparaître. La diminution progressive de cette filière ne serait pas sans conséquence sur les carrières des enseignant-es et leurs conditions de travail, et à ce jour, rien ne semble avoir été anticipé par le ministère.

Le SNUEP-FSU dénonce cette situation intolérable et demande une remise à plat immédiate et complète de cette filière, incluant un réel accompagnement des collègues.

Accès aux activités réglementaires : Un autre projet de loi reprend les propositions de loi Macron II...!!

La réforme de l'assouplissement des conditions d'accès aux activités réglementées, comme la coiffure, le bâtiment ou la boulangerie est de retour.

Cette réforme, dénoncée par plusieurs organisations patronales et syndicales comme l'UPA, la CAPEB (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) et la FSU, avait été annoncée par Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, le 8 décembre 2015 lors d'un séminaire de l'APCMA.

Elle sera finalement prévue par le projet de loi consacré à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, que portera le ministre des Finances, Michel Sapin. Le texte, qui a été soumis au Conseil d'État en février 2016, devrait être présenté en Conseil des ministres très prochainement.

Stage de formation : Histoire et enjeux de l'enseignement professionnel

Cher(e)s collègues,

Dans une société où seule prime l'immédiateté, il est important de s'arrêter quelques instants pour comprendre le sens de notre histoire. Cela est valable bien évidemment pour l'histoire de l'enseignement professionnel public.

Pour savoir où l'on veut aller, il est bon de savoir d'où l'on vient. C'est pourquoi le SNUEP-FSU a décidé d'inviter pour un stage de formation **Guy Brucy**, Universitaire et Socio-Historien.

Guy Brucy est auteur de plusieurs publications et ouvrages sur l'enseignement professionnel : Le CAP : un diplôme du peuple ; L'enseignement technique et professionnel français ; Histoire des diplômes de l'enseignement technique et professionnel ; Heurs et malheurs des diplômés professionnels.

Guy Brucy est connu pour ses recherches sur l'histoire de la formation professionnelle et de l'enseignement technique et professionnel.

Dans le cadre du trentième anniversaire du Bac Pro, il a participé au début de cette année scolaire à deux colloques, le premier organisé par l'université de Lille et le deuxième par le SNUEP-FSU National.

L'équipe du SNUEP-FSU de Bordeaux a le plaisir de vous inviter à participer à ce stage de formation qui aura lieu le 3 mai 2016 au LP Philadelphie de GERDE à Pessac. Dans le cas où vous souhaitez y participer, il est impératif de nous confirmer votre participation.

Nous insistons sur le fait que tous les fonctionnaires et agents non titulaires de l'Etat ont droit au congé pour formation syndicale avec versement intégral du salaire (maximum 12 jours/an).

La **demande** doit être déposée auprès du supérieur hiérarchique (chef d'établissement) **un mois avant la date de début du stage soit au plus tard le 3 avril 2016.**

Pour des raisons logistiques, les collègues désireux de participer au stage doivent nous le signaler au plus vite soit :

- en téléphonant au 05 56 68 98 91
- en nous adressant un courriel à : snuempaquitaine@gmail.com

Vous trouverez sur notre site la fiche de ce stage regroupant tous les aspects techniques : droit à la formation, modèle de lettre à adresser au CE, adresse, plan d'accès,...

Le projet de loi El Khomri : quelques points concernant l'Enseignement Professionnel

La Taxe d'apprentissage

Le projet de loi Travail prévoit de diminuer encore la taxe d'apprentissage versée aux lycées et collèges alors qu'ils ont déjà perdu en moyenne 30 % de leur montant. La FSU demande à la Ministre d'interpeller l'ensemble des régions pour qu'elles compensent cette perte afin de garantir le financement des EPLE et la qualité des formations qui y sont dispensées.

Le projet de loi, qui a été présenté le **24 mars 2016**, prévoit un élargissement des bénéficiaires potentiels du **barème**¹ aux établissements techniques privés reconnus par l'État, n'ayant pas de contrat d'association avec l'État. Cette disposition entrera en vigueur au 1er janvier 2017.

(1) : Barème ou Hors quota est la part de la taxe d'apprentissage consacrée aux établissements publics, elle a connu des réductions successives, mais le cout fatale a été instrumentalisé par la dernière réforme de la taxe d'apprentissage.

Le taux d'insertion à la sortie des lycées et des CFA

Le projet de loi prévoit de rendre publiques, dans le cadre du portail d'alternance, les enquêtes mesurant le taux d'insertion à la sortie des lycées et des centres de formation des apprentis. "Sans qu'il soit nécessaire de communiquer sur les taux d'insertion de chacune des formations, ce qui n'aurait pas de sens, il est proposé de publier les résultats d'enquêtes afin d'informer les jeunes et leurs familles sur les débouchés", selon l'étude d'impact. "Ces informations sont en effet indispensables à une bonne orientation professionnelle vers la voie professionnelle." L'objectif est aussi de permettre "aux régions d'adapter et d'affiner le cas échéant leur carte des formations professionnelles initiales".

Délivrance d'une attestation aux apprentis dans le cas de rupture de contrat

Le projet de loi prévoit la délivrance d'une attestation mentionnant notamment la durée de la formation et les compétences travaillées. L'objectif, d'après le texte, est de favoriser la reconnaissance des compétences acquises par les jeunes en cas de rupture de contrat avant son terme.

La diminution de la durée d'expérience requise va détourner la VAE de son objectif initial et impactera la formation professionnelle initiale. Avec d'autres dispositions qui sont mise en place dans la loi (contrat de professionnalisation, blocs de compétences), elle aboutira à la mise en place d'une formation professionnelle a minima pour de nombreux jeunes sans qualification.

Ces dispositions sont en contradiction avec les principes d'élévation du niveau de qualification et d'obtention par tous les jeunes à minima d'un niveau V de qualification inscrits dans la loi de Refondation de l'école.

Mouvement Intra 2016

Important

- Les postes vacants et les postes spécifiques sont visibles sur SIAM
- La saisie des vœux de mutation intra-académique devra se faire entre le 24 mars 2016 à 12h00 et le 4 avril 2016 à 12h00

Planning des réunions de la semaine prochaine :

- **Le mardi 29 mars de 14h à 18 h :**
LP MARCEL DASSAULT 3 rue Chateaubriand 33695 MERIGNAC
- **Le mercredi 30 mars 2016 de 14h à 18 h :**
Au local syndical 26 Rue Paul MAMERT 33800 BORDEAUX
- **Le jeudi 31 mars 2016 de 14h à 18h :**
LPO Métiers de la Plasturgie Val de Garonne 22 rue Ejea de Los Caballeros 47207 MARMANDE. **Cette réunion est maintenue car le calendrier est serré, donc manifestations le matin et RDV à Marmande l'après midi.**
- **Le vendredi 1 avril 2016 de 9h à 12h30 :**
LP LYCEE DES METIERS DE L HABITAT 64110 GELOS
- **Le vendredi 1 avril 2016 de 12h à 14h :**
ESPE, 160, av de Verdun - 33 705 Mérignac / Sale E 302

Nos commissaires paritaires sont mobilisés pour vous aider à construire votre projet de mutation. N'hésitez pas à les contacter par mail (snuepaquitaine@gmail.com) ou par téléphone (05 56 68 98 91 mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 18h).

Comité Technique Académique du 24 mars 2016

Ce CTA était l'occasion pour le FSU et le SNUEP de montrer que le gouvernement continue d'inscrire son action dans une volonté de développer l'apprentissage, solution qui ne fonctionne pas. Et l'augmentation du nombre d'apprentis par mixage avec la voie scolaire va encore augmenter les difficultés de formations en rajoutant à l'hétérogénéité des niveaux des élèves celle des statuts et des horaires. Pourtant, il semble bien que le Centre Académique de Pilotage de l'Apprentissage souhaite utiliser le mixage des publics pour parvenir à son objectif de développement de l'apprentissage, La FSU et le SNUEP réaffirment leur opposition à la mixité des publics.

Le Recteur a réagi en réaffirmant son investissement sur le sujet de l'apprentissage : « le service public doit être présent sur cette voie de formation qui répond aux attentes des élèves, le service public doit être présent sur la mixité des parcours et des publics. »

Créations et suppressions de postes : Avec un solde créations-suppressions de postes en LP/SEP/EREA négatif soit 34 créations pour 37 suppressions (dont 17 sur des postes occupés), le constat est amer, pas de moyens supplémentaires ni de réelle valorisation de l'enseignement professionnel. A suivre dans prochain Bulletin académique.

TOUT-ES EN GRÈVE LE 31 MARS **PUBLIC-PRIVÉ CONTRE LE PROJET DE LOI TRAVAIL !**

Le texte examiné par le conseil des ministres du 24 mars reste sur la même « philosophie ». Il s'agit toujours, pour le gouvernement, de réformer le droit du travail au profit des employeurs, dégradant sur plusieurs plans les garanties collectives des salarié-e-s.

Pour la formation professionnelle, ce projet de loi ouvre la porte à une fragilisation de la formation professionnelle et à la remise en cause des diplômes.

- La délivrance d'attestation de compétences en cas de rupture de contrat d'apprentissage ainsi que le découpage des diplômes professionnels en blocs de compétences va impacter la formation professionnelle initiale sous statut scolaire. C'est une approche par « crédits » de formation qui ouvrirait la voie à une sous-qualification de nombre de jeunes en formation continue dans la mesure où leur qualification ne serait valable qu'à un instant T et à un poste ou une tâche déterminée ou une entreprise déterminée.
- Des établissements d'enseignement secondaire privés et hors contrat pourraient être bénéficiaires de la taxe d'apprentissage. Il s'agit d'un détournement de fond au détriment des établissements publics. Cela diminuerait encore la part « hors quota » dont les lycées et collèges publics peuvent bénéficier.
Les établissements publics en ont déjà perdu en moyenne 30%.
- Nombre d'employeurs freinent la reconnaissance des qualifications obtenues par leurs salarié-e-s, ainsi que le développement de formations continues qualifiantes. En diminuant à un an l'expérience professionnelle permettant d'être éligible à la VAE, ce dispositif est détourné de sa finalité pour qualifier les jeunes à moindre coût.

Le 31 mars, journée de grève et de manifestations !

- 24 Périgueux, Palais de justice : 10h30
- 24 Bergerac, Palais de justice : 10h30
- 33 Bordeaux, Place de la Victoire : 10h30
- 40 Mont de Marsan, départ des arènes vers les prud'hommes : 10h30,
- 40 Dax, départ entre les arènes et le stade vers les prud'hommes : 14h30
- 40 Biscarrosse, départ de la mairie : 11h00
- 47 Agen, Place de la Préfecture : 10h
- 47 Marmande, Esplanade de Maré : 14h30
- 64 Bayonne, Place Ste Ursule : 10h30
- 64 Pau, Place de Verdun : 10H30